

Remettre les malades au travail : c'est trop cher

SOCIAL Les malades de plus de six mois devront reprendre le chemin du travail, mais la réforme proposée est bloquée, car trop coûteuse

Le Conseil des ministres de ce vendredi après-midi pourrait trancher des dossiers délicats, ouvrant ainsi la voie aux vacances de Noël pour les ministres fédéraux.

Le dossier le plus délicat concerne la réintégration des malades de plus de 6 mois dans l'entreprise. Rappelons que le gouvernement souhaite que les personnes malades depuis plus de 6 mois et aptes à revenir dans leur entreprise fassent l'objet d'un parcours de réintégration. Le gouvernement a soumis son projet aux patrons et syndicats qui ont dégagé un accord sur la question. Le hic, c'est que cet accord diffère de l'accord de gouvernement sur plusieurs points.

Le principal : la sanction pour les personnes qui refusent le parcours de réintégration alors qu'elles sont aptes à travailler. Le gouvernement voulait les priver de 10 % de leurs allocations de maladie. Patrons et syndicats ont prévu de faire sauter cette sanction.

Le problème est double. D'abord, la N-VA et une partie du VLD ne souhaitent pas que le parcours soit volontaire, sans sanction, ou en tout cas sans responsabilisation. Ils tiennent donc à la réduction d'allocation de 10 % pour les récalcitrants, ou en tout cas à quelque chose qui y ressemblerait. Il faut donc un incitant. Et le CD&V ne l'entend pas de cette oreille. « *L'accord de*

gouvernement ne prévoit pas de sanction, mais un encouragement, ce n'est pas la même chose, dit-on au cabinet de Kris Peeters,

le ministre de l'Emploi. *Nous sommes donc pour les encouragements, pas pour les sanctions.* »

Deuxième problème lié au parcours de réintégration : le budget. Les aménagements décidés par les partenaires sociaux coûtent beaucoup plus cher que l'épure gouvernementale. Les partenaires sociaux ont allongé les délais d'entrée en vigueur, il y a donc un écart de recettes important par rapport à ce que le gouvernement avait prévu. Un problème qu'une éminence résume en une phrase : « *C'est toujours comme ça : quand deux*

personnes se mettent à table, c'est toujours la troisième qui paye. »

Ce vendredi à 15 heures, les vice-Premiers ministres vont se retrouver pour une nouvelle réunion de négociation, accompagnés de la ministre de la Santé Maggie De Block (VLD). Le gouvernement entend modifier l'accord des partenaires sociaux, mais est déterminé à en respecter l'équilibre entre ce qui est concédé aux patrons, et aux syndicats.

L'armée et la police

Le gouvernement doit aussi trancher d'autres dossiers, mais la difficulté serait moindre. Il s'agit notamment de la détermination précise des tâches dévolues à l'armée et à la police. Il s'agit d'un dossier bloqué de longue date sur la table du gouvernement, mais pour lequel il faut trancher vite, notamment parce que de gros investissements sont conditionnés à cette réforme, parmi lesquels la commande de nouveaux avions. Le problème vient notamment de la

demande du ministre de la Défense d'augmenter fortement son budget, ce qui n'est pas évident pour d'autres membres de la coalition. Concernant la police, la question est plutôt de savoir si et dans quelle mesure on va réduire les coûts de personnel, une question sensible en cette période troublée. Tout cela reste à régler avant les vacances, probablement déjà ce vendredi. Et il nous revient que les deux dossiers sont liés, des concessions sur un dossier (le parcours de réintégration) pourrait permettre de débloquer l'autre (les tâches de police et de l'armée). En cas d'échec, les décisions pourraient tomber au début de la semaine prochaine, comme l'a indiqué le Premier ministre cette semaine. ■

BERNARD DEMONTY

LES MALADIES

+65 %

C'est l'augmentation des troubles psychologiques, selon l'Inami qui publie des chiffres de pathologies ayant conduit à des invalidités entre 2005 et 2014.

+5 %

C'est la croissance des maladies cardiaques.

+47 %

C'est l'augmentation du nombre de cas de maladies du système nerveux.

+60 %

C'est la hausse du nombre des invalidités en raison d'un cancer, toujours entre 2005 et 2014.